

Les politiques linguistiques entre cloisonnements et nouveaux épistémologiques

Troncy, Christel

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Troncy, C. (2011). Les politiques linguistiques entre cloisonnements et nouveaux épistémologiques. *Annals of the University of Bucharest / Political science series*, 13(1), 35-53. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-377342>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES ENTRE CLOISONNEMENTS ET RENOUVEAUX ÉPISTÉMOLOGIQUES

CHRISTEL TRONCY

LANGUAGE POLICIES BETWEEN SUBDIVISIONS
AND EPISTEMOLOGICAL RENEWAL

Abstract

The aim of this paper is to compare the disciplinary field of language policies with public policies. Language policies as a field of study emerge from special historical conditions together with sociolinguistics which is a sector of the discipline. The studies in language policies bear traces of this relationship. We intend to show in this article some characteristics and black boxes of the analyses in language policies, due to this sociolinguistic setting. We propose to put into perspective these analyses with the analytical orientations of public policies and the evolution of these towards the sociology of public action, from a small corpus of citations. This confrontation advocates a more multidisciplinary conception of research in language policies and, by this possible enrichment, a partial renovation of the field.

Keywords: epistemology; language policies; sociolinguistics; sociology of public action; multidisciplinary.

Notre propos est de présenter quelques réflexions sur les politiques linguistiques comme (sous)champ disciplinaire, par une mise en perspective de différentes épistémologies, qui relèvent, d'une part, de la sociolinguistique, d'autre part des sciences politiques. Ces réflexions sont à lire comme de premières interrogations – celles d'une sociolinguiste/didacticienne des langues –, qui mériteraient d'être approfondies, à la fois par des historiens des sciences et par une série d'enquêtes empiriques sur les politiques linguistiques.

Il peut paraître curieux que les politiques linguistiques, comme objet d'analyse, relèvent quasi exclusivement du champ de la sociolinguistique et soient très peu prises en considération par les sciences politiques. D'autre part, il est tout aussi curieux que le (sous)champ des politiques linguistiques n'ait pas davantage recours aux réflexions épistémologiques et aux outils développés dans le champ des sciences politiques, plus particulièrement dans le cadre des analyses des politiques publiques, avec lesquelles nous souhaitons faire dialoguer les analyses conduites en « politiques linguistiques ». Nous partons de

l'idée que, du fait de cet ancrage disciplinaire, ce que nous appelons, dans un premier temps, le « travail politique »¹ constitue un « angle mort » dans les analyses des politiques linguistiques – aussi bien du côté des sciences politiques, qui n'ont quasiment pas pris celles-ci comme objet d'étude², que du côté de la sociolinguistique, davantage focalisée sur l'analyse des situations sociolinguistiques sur lesquelles intervient le « travail politique ».

Nous allons donc chercher dans cet article à étayer l'idée selon laquelle les politiques linguistiques sont un champ à la marge de celui des politiques publiques, avec ses propres intérêts et outils d'analyse. Thomas Ricento conclut sa présentation des travaux portant sur les politiques linguistiques en établissant un constat à peu près similaire au nôtre. Après avoir noté qu'il y a eu jusqu'à présent un nombre considérable de recherches interdisciplinaires, qui ont contribué au développement de modèles intégrés en « Language Policy » (LP), comme l'impérialisme linguistique et les droits langagiers, il ajoute : « *What has not been much discussed is the practice of language planning, that is, the development, implementation, and evaluation of specific language policies. To be sure, this is an understudied facet of LP research, a legacy no doubt of the focus on theory from the earliest days of the field [...]. Another reason for the lack of attention to the mechanisms of language planning is that most sociolinguists and applied linguists have little or not training in the policy sciences.* »³.

Après un rapide tour d'horizon du champ des politiques linguistiques⁴ (I), nous essaierons de dégager quelques points communs à ces travaux et les

¹ Cette notion de « travail politique » a, du moins dans un premier temps, le mérite de laisser de côté la question de « l'acteur », qui, comme nous le verrons un peu plus bas, nous semble être la question principale que négligent les travaux entrepris dans le cadre de la sociolinguistique. Reconnaissons que, en tant que travail spécialisé, à ce travail politique correspondent des « rôles » spécialisés c'est-à-dire, socialement reconnus comme tels. Jacques Lagroye (dir.), *Sociologie politique*, 5^e édition, Presses de Sciences Po & Dalloz, Paris, 2006.

² Quelques rares exceptions, dans le champ francophone, comme Vincent Dubois en socio-histoire: VINCENT DUBOIS, « Comment la langue devient une affaire d'État. La défense de la langue française au milieu des années 1960 », in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Belin, Paris, 2003, pp. 461-474; *Id.*, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990) », in Olivier Ihl (dir.), *Les sciences de l'action publique*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2006, pp. 233-244.

³ THOMAS RICENTO, « Language Policy: Theory and Practice – An Introduction », in Thomas Ricento (éd.), *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*, Blackwell Publishing, Oxford, 2006, pp. 18-19. C'est nous qui soulignons.

⁴ Pour une histoire du champ disciplinaire, on trouve de nombreux travaux, bien documentés, sur lesquels nous nous appuyons dans ce texte. Voir, par exemple, LOUIS GUESPIN, JEAN-BAPTISTE MARCELLESI, « Pour la glottopolitique », in *Langages*, 83, 1986, pp. 5-34; LOUIS-JEAN CALVET, *Les politiques linguistiques*, PUF, Paris, 1996; CLAUDE TRUCHOT, « L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques: un objet d'étude à constituer », in Claude Truchot (coord.), *GEPE*, 2008/1, Strasbourg, 2008, dans le monde francophone ; Thomas Ricento (éd.), *op. cit.*, dans le monde anglo-saxon.

particularités du champ (II), afin de les mettre en relation avec quelques travaux et réflexions développés dans le champ des politiques publiques (III).

I. Les politiques linguistiques

I.1. Genèse des « politiques linguistiques »: une branche de la sociolinguistique

Pour comprendre les enjeux qui traversent ce sous-champ de la sociolinguistique, il nous faut revenir à sa genèse.

C'est dans un contexte de décolonisation que les linguistes (occidentaux, le plus souvent) sont sollicités pour équiper et standardiser les langues « indigènes » des nouvelles nations (descriptions linguistiques concernant le fonctionnement des langues, élaboration de grammaires et de dictionnaires...). La linguistique, qui se pose comme une science appliquée, est marquée par des modèles s'intéressant aux langues comme des systèmes clos, détachées des contingences historiques et sociales. L'intervention politique et l'intervention linguistique (sur la langue elle-même – voire sur les langues elles-mêmes) étaient, en conséquence, envisagées comme deux sphères d'activité, indépendantes l'une de l'autre, l'intervention linguistique étant perçue comme accompagnant, de façon neutre, des choix politiques, en « équipant » les langues afin qu'elles puissent répondre à des besoins de communication⁵.

Dans les années 1970 s'est développé un courant critique au sein de la linguistique, étroitement associé à des considérations de type sociolinguistique, en rupture avec une vision « essentialiste » de la langue. On considère alors que toute situation linguistique est nécessairement une situation de contacts de langues (du multilinguisme sociétal au plurilinguisme des individus) et que toute action concernant une langue donnée produit inévitablement des effets sur les autres langues, socialement interreliées. En d'autres termes, on se rend compte que l'intervention linguistique n'est pas neutre: toute modification d'une langue donnée (dans son vocabulaire, sa syntaxe) conduit à des modifications d'utilisation de cette langue, donc à une modification des usages sociaux et des rapports entre langues.

⁵ Ces interventions sur les aspects formels des langues seront désignées un peu plus tard par Kloss (voir LOUIS-JEAN CALVET, *op. cit.*, p. 17) comme des interventions de « corpus », pour les distinguer des interventions de « statut » (interventions qui correspondent davantage aux considérations sociolinguistiques de la « seconde génération » selon lesquelles toute modification de corpus d'une langue donnée produit des modifications de statut de cette langue, et de toutes les autres avec lesquelles elle est en relation). Cette différenciation stricte des sphères d'activités « scientifique », d'une part, « politique » d'autre part, se retrouve, par exemple aujourd'hui chez les lexicologues, qui sont précisément concernés par le corpus des langues (voir LOÏC DEPECKER, « L'aménagement des langues: position de la question », in Loïc Depecker, Violette Dubois (coord.), *L'idée de politique linguistique. Le savoir des mots*, n° 9, Paris, Société française de terminologie, 2009, pp. 13-17).

L'intervention linguistique ne peut donc se réaliser en dehors de considérations sociolinguistiques : elle est, par nature, sociolinguistique. La linguistique n'est pas qu'une science appliquée, elle est aussi inévitablement « impliquée ». Au sein de la linguistique s'opère ainsi un virage épistémologique important – qualifié de « courant critique » – qui marque la naissance de la sociolinguistique. Pour un auteur comme Louis – Jean Calvet, par exemple, la linguistique n'existe que comme sociolinguistique: aucun fait de langue, aussi infime soit-il, ne peut être analysé hors de ses relations au monde social. En ce sens les objets principaux de la sociolinguistique sont les relations entre langue(s) et société et les transformations de ces relations, c'est-à-dire les transformations des pratiques et des représentations langagières, non seulement dans ce qu'elles ont d'accepté et de partagé, mais aussi dans ce qu'elles comportent comme rapports de forces sociaux.

La plupart des travaux développés dans ce cadre, explicitement ou implicitement, même s'ils ne se revendiquent pas comme relevant d'une « linguistique sociale »⁶ s'articulent le plus souvent à des préoccupations sociales (impérialisme linguistique, droits des minorités linguistiques, droits langagiers des individus...), et tout particulièrement dans le domaine éducatif (enseignement/apprentissage des langues minorées; éducation plurilingue et pluriculturelle...). Certains travaux s'engagent très explicitement sur la voie d'une « sociolinguistique critique » où « le travail critique est compris comme un travail qui cherche à identifier et à expliquer la construction des relations de pouvoir. »⁷.

C'est donc largement dans les relations entre la sociolinguistique, comme champ disciplinaire et « science appliquée/impliquée », et les politiques linguistiques, comme domaine d'activités juridico-administratives (*policy*), que s'est constitué le champ des politiques linguistiques, comme domaine disciplinaire : « *LP [language policy] is an interdisciplinary field, it came into its own as a branch of sociolinguistics* »⁸. Cet ancrage disciplinaire originel fait, encore aujourd'hui, des politiques linguistiques « *un domaine où la sociolinguistique, sous l'appellation sociolinguistique appliquée, a acquis par le caractère thérapeutique de ses interventions une importante légitimité sociale* »⁹. En d'autres termes, ce qui caractérise le (sous-)champ des « politiques linguistiques », c'est qu'il est tout autant un domaine d'action sociale et politique (informer des meilleurs choix possibles en matière de langue(s)), qu'un domaine scientifique (l'analyse fine des situations sociolinguistiques, qui permet de guider les choix)¹⁰.

⁶ LOUIS GUESPIN, JEAN-BAPTISTE MARCELLESI, *art. cit.*

⁷ MONICA HELLER, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Didier, LAL, Paris, 2002, p. 169.

⁸ THOMAS RICENTO, *op. cit.*, p. 12.

⁹ HENRY BOYER, « Les politiques linguistiques », in *Mots. Les langages du politique*, 94, 3, 2010, p. 67.

¹⁰ Même constat en ce qui concerne le domaine de l'enseignement. Voir, par exemple, le titre très révélateur du *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, élaboré par deux (socio)didacticiens des langues,

L'épistémologie des politiques linguistiques est marquée par ses orientations « interventionnistes sociales » (gestion du multilinguisme sociétal, du plurilinguisme individuel¹¹...). Cette focalisation originelle sur les situations sociolinguistiques, objets des interventions (politiques et sociolinguistiques, à la fois), n'est pas sans conséquence sur la façon dont est conceptualisée et analysée la dimension politique des interventions. Cette conceptualisation et cette analyse du travail politique constituent, selon nous, un hors-champ de l'analyse sociolinguistique, ou, du moins, une dimension largement sous-considérée.

I.2. La dimension politique hors du champ des politiques linguistiques

Pour justifier cet aspect un peu paradoxal (un champ qui se qualifie de « politique linguistique » en laissant dans l'ombre le travail politique), nous avons relevé quelques définitions qui nous serviront d'appui. C'est, par conséquent, à partir d'assertions synthétiques et nécessairement schématiques que nous construisons cette analyse qu'il faudrait affiner par une étude beaucoup plus conséquente des travaux entrepris dans le « champ ».

Mais ces définitions nous serviront d'abord à circonscrire le champ que nous souhaitons analyser. En effet, à la suite de nombreux auteurs, nous pensons qu'il est épistémologiquement fondé d'établir une distinction entre les caractéristiques politiques des pratiques sociales (qui varient selon les options théoriques de l'action sociale envisagées) et les *politiques linguistiques* en tant que champ disciplinaire. En outre, nous engageant à faire dialoguer différentes disciplines ayant pour objet l'« action politique » – nous tenterons de préciser laquelle –, il importe, de part et d'autre, de mettre en relation des objets à peu près semblables, sans pour autant bouleverser la relative unité des champs constitués / en voie de se constituer. Nous souhaitons par conséquent avant tout préciser dans quelle continuité (sous)disciplinaire nous situons cette analyse.

Jean-Claude Beacco et Michael Byram, dans le cadre de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003 et 2007).

¹¹ Dans le domaine éducatif, la didactique des langues s'émancipe elle aussi d'une vision internaliste des langues et de leur enseignement, ce qui, tout comme la sociolinguistique, avec laquelle elle entretient des relations de plus en plus étroites, la conduit à des considérations d'ordre politique. Pour les convergences entre sociolinguistique et didactique des langues, voir PHILIPPE BLANCHET, SAFIA ASSELAH RAHAL, « Pourquoi s'interroger sur les contextes en didactique des langues ? », in Philippe Blanchet, Safia Asselah Rahal (dir.), *Perspectives pour une didactique des langues contextualisée*, AUF/Éditions des archives contemporaines, Paris, 2008, pp. 9-16. Dans le champ de la sociologie de l'éducation, en revanche, les analyses appliquées (didactique, par exemple) côtoient, voire croisent des analyses plus sociologiques.

1.3. Qualifications et délimitations du champ: ambiguïtés

À l'origine, les préoccupations des sociolinguistes étant clairement orientées sur les interventions d'envergure des États émergents, la désignation la plus commune du champ était « language planning », soit « planification linguistique » ou « aménagement linguistique » dans le champ francophone¹².

Actuellement, malgré encore une certaine concurrence de termes pour désigner le domaine, semble se dessiner une tendance consensuelle dans l'utilisation de « politique linguistique », plutôt que « planification linguistique », pour qualifier un ensemble de travaux s'intéressant aux changements de « corpus », de « statut », de traitement des langues dans les systèmes éducatifs. La continuité est évidente, chez certains auteurs, malgré le changement de désignation. Le parallélisme entre les deux définitions qui suivent, l'une de « language planning », l'autre de « politique linguistique » peut en attester.

1. « Language planning refers to deliberate efforts to influence the behavior of others with the respect to the acquisition, structure, or functional allocation of their language codes. »¹³
2. « Politique linguistique : action volontaire, officielle ou militante, fondée sur des principes (économie et efficacité, identité nationale, démocratie...), visant à intervenir sur les langues, quelles qu'elles soient (nationales, régionales minoritaires, étrangères...), dans leurs formes (par ex. : système d'écriture), dans leurs fonctions sociales (par ex. choix d'une langue officielle) ou dans leur place dans l'enseignement. »¹⁴ Pourtant ce changement de qualification n'implique pas toujours une homologie aussi claire dans ce que le syntagme « politique linguistique » – donc le sous-champ disciplinaire – recouvre comme objets d'étude. D'après le petit corpus de définitions de la notion de « politique linguistique » que nous présentons par ordre chronologique, on peut percevoir quelques clivages et, en particulier, un clivage entre une délimitation relativement stricte du champ et une extension très large du champ.
3. Notant que « aménagement linguistique » et « politique linguistique » sont souvent synonymes, Didier de Robillard propose la définition générique suivante : « ensemble d'efforts délibérés visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut ou leur corpus »¹⁵.

¹² Ou encore, « normalisation linguistique » chez les sociolinguistes catalans. D'importantes différences sémantiques, qui connotent des points de vue politiques, existent entre ces différentes désignations. Voir Jacques Maurais (dir.), *Politique et aménagement linguistiques*, Les publications du Québec, Québec, 1987.

¹³ ROBERT L. COOPER, *Language Planning and Social Change*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 99.

¹⁴ JEAN-CLAUDE BEACCO, MICHAEL BYRAM, *op. cit.*, p. 128.

¹⁵ DIDIER de ROBILLARD, articles « Action linguistique » (p. 20), « Aménagement linguistique » (pp. 36-41), « Corpus » (p. 102), « Évaluation » (pp. 151-152), « Planification »

4. « Une politique linguistique, c'est donc l'action menée par une communauté pour développer au mieux (selon les objectifs visés, eux-mêmes à définir) la diffusion de la ou des langue(s) qui y circule(nt). Cette communauté peut-être publique (un État, une région, un département, une ville) ou privée (une entreprise, une chaîne médiatique, une association). [...] Une politique linguistique se caractérise par son volontarisme. »¹⁶
5. « La politique linguistique est donc définie le plus souvent comme un ensemble de choix conscients en matière d'action sur le corpus ou sur le statut des langues, choix qui sont mis en pratique par une opération de planification. »¹⁷
6. « Language policy is about choice. It may be the choice of a specific sound, or expression, or a specific variety of language. It may be the choice regularly made by an individual, or a socially defined group of individuals. It may be discovered in the linguistic behavior (language practices) of the individual or group. It may be also discovered in the ideology or beliefs about language of the individual or group. Finally, it may be made explicit in the formal language management or planning decisions of an authorized body. »¹⁸
7. « La notion de politique linguistique, appliquée en général à l'action d'un Etat, désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet Etat en matière de langue(s), choix, objectifs et orientations suscités en général (mais pas obligatoirement) par une situation intra- ou intercommunautaire préoccupante en matière linguistique »¹⁹.

L'auteur précise quelques lignes plus bas :

« Il ne faut pas oublier que les interventions sur les questions de langues ne sont pas l'apanage des Etats : des structures associatives locales, des organisations non gouvernementales, des collectivités territoriales comme certaines régions en France [...] peuvent fort bien, précisément dans les cas de problèmes linguistiques sociétaux plus ou moins importants, tenter de peser par une action militante ou/et réglementaire sur la situation sociolinguistique concernée. »

(pp. 228-229), « Politique linguistique » (pp. 229-230), « Statut » (pp. 269-270), in Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Liège, Mardaga, 1997.

¹⁶ LOUIS PORCHER, VIOLETTE FARO-HANOUN, *Politiques linguistiques*. L'Harmattan, Paris, 2000, p. 7.

¹⁷ LOUIS-JEAN CALVET, *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Plon, Paris, 2002, p. 23.

¹⁸ BERNARD SPOLSKY, *Language Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 217.

¹⁹ HENRY BOYER, *art. cit.*, p. 67.

À partir de cet ensemble, nous nous intéressons successivement à la délimitation du champ parmi un ensemble d'actions pouvant être qualifiées de politiques, puis à la façon dont plus précisément la dimension politique est conceptualisée. A l'ambiguïté qui peut subsister pour désigner le même ensemble de travaux, dans lesquels le terme « politiques linguistiques » se trouve en concurrence avec d'autres termes (comme « planification linguistique »), s'ajoute une autre ambiguïté qui consiste à ranger sous la même appellation (« politiques linguistiques ») différents ensembles de travaux et différentes conceptions de l'« action politique ». Dans les citations extraites de la recherche francophone, si l'intervention de l'Etat semble constituer le prototype du (sous-)champ, elle n'est cependant pas exclusive, et les définitions élargissent les « politiques linguistiques » aux grands acteurs collectifs disposant de ressources réglementaires/juridiques, financières et organisationnelles importantes, comparables, à leur échelle, à celles des Etats (4) ou en lien avec le domaine public d'activité (« officielle et militante », 2). Quand l'acteur n'est pas explicitement mentionné (3 et 5), le rapprochement opéré avec « aménagement » (2) ou « planification » montre que l'intervention politique se rapporte à un ensemble d'actions de type étatique.

Cet ensemble possède donc une certaine homogénéité (des actions présentant des liens ou des similitudes avec celles de l'Etat ; de grands acteurs collectifs, disposant d'instances décisionnelles spécialisées), malgré les difficultés à désigner sa « partie floue »²⁰ celle qui ne se rapporte pas directement aux interventions de l'Etat²¹, et à spécifier – ou conceptualiser – le type d'actions qui en relève, comme nous le verrons plus précisément.

Seul dans cet ensemble, Bernard Spolsky (6) présente un champ d'action extrêmement large, qui ne se limite pas aux actions des grands acteurs politiques-types mais englobe également les actions langagières ordinaires des individus, précisant même dans B. Spolsky : « *Language policy is **all** about choices* »²². Est-ce un hasard, ou bien peut-on voir là une catégorisation scientifique spécifique à chacune des deux grandes aires scientifiques présentes de ce mini corpus : la francophone et l'anglophone ?

En appui de la deuxième thèse, on trouve cette même acception élargie du champ chez Thomas Ricento. Sans que l'on puisse relever dans son exposé introductif aux politiques linguistiques de définition synthétique, il écrit:

²⁰ CLAUDE TRUCHOT, *op. cit.*

²¹ Nous verrons que la même difficulté se pose pour ce qui est des « politiques publiques » et la nécessité d'élargir le champ à des acteurs supra-étatiques (l'Europe, par exemple) ou infra-étatique (les collectivités territoriales, mais aussi les grandes entreprises...)

²² BERNARD SPOLSKY, *op. cit.*, p. 1. C'est nous qui soulignons.

« Schools, the workplace, the neighborhood, families – all are sites where language policies determine or influence what language(s) we will speak, whether our language is “good / acceptable” or “bad / unacceptable” for particular purposes, including careers, marriage, social advancement, and so on. [...] Research in LP [language policy] can contribute to our understanding of how such differences are experienced in varied contexts, and how policies – explicit or implicit – may reinforce, or oppose, social and economic inequalities related to gendered, ethnic, racial, tribal, religious, cultural, regional, and political differences »²³.

Il faut quand même relever la grande différence qu’il y a entre Bernard Spolsky et Thomas Ricento: dans les exemples cités par celui-ci comme relevant des politiques linguistiques, très divers et pour certains très éloignés du prototype étatique, il s’agit d’entités sociales ou d’organisations collectives : il ne s’agit pas de l’action d’individus isolés. Cette dernière est par conséquent chez Thomas Ricento en relation avec des organisations où se nouent des relations de pouvoir.

Nous avançons deux explications qui peuvent rendre compte de cette dichotomie – recherche francophone/recherche anglo-saxonne – dans le domaine des politiques linguistiques. La première est épistémologique et terminologique ; la seconde peut être à la fois conceptuelle et idéologique. D’un point de vue épistémologique, même si elle ne semble pas avoir trouvé beaucoup d’échos dans la recherche, la notion de « glottopolitique », issue de la sociolinguistique critique française, constitue un arrière-plan au domaine francophone des « politiques linguistiques ». Peu utilisée, mais souvent évoquée dans les présentations générales qui sont faites du domaine, elle désigne

« les diverses approches qu’une société a de l’action sur le langage, **qu’elle en soit ou non consciente** : aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires, par exemple; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel; le discours, quand l’école fait de la production de tel type de texte matière à examen: Glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langages où la société revêt la forme du politique. »²⁴

Et ses auteurs établissent comme sous-champ du domaine « glottopolitique », sans en donner de définition précise ni de conceptualisation, ce qu’ils nomment la « politique de la langue », c’est-à-dire, les « interventions officielles » ou les « politiques concertées », afin de distinguer un type de recherches portant sur des actions (glotto)politiques particulières, celles qui relèvent d’un travail spécialisé.

Dans le champ anglo-saxon, on trouve également la même nécessité d’isoler une sphère d’activité relevant d’un travail politique spécialisé. Elle est désignée, dans le même ouvrage coordonné par Thomas Ricento, sous

²³ THOMAS RICENTO, *op. cit.*, p. 21.

²⁴ LOUIS GUESPIN, JEAN-BAPTISTE MARCELLESI, *op. cit.*, p. 5.

l'appellation de « Language Policy and Planning »²⁵. Ainsi, on trouverait chez les sociolinguistes francophones, comme chez les sociolinguistes anglo-saxons, un champ englobant (glottopolitique/language policy) et un sous-champ spécifique (politique linguistique/language policy and planning)²⁶. Ce qui crée une confusion, c'est évidemment, la proximité formelle de « politique linguistique » et « language policy », alors que ces syntagmes recouvrent des significations différentes, et, par conséquent, désignent des champs d'études différents. Ce qu'il nous semble important de retenir, c'est la volonté, de part et d'autre, de circonscrire un champ d'activité relevant du travail politique spécialisé et de le constituer en domaine d'études particulier.

D'un point de vue idéologique, « language policy » revêt une ambiguïté qui s'associe à une ambiguïté conceptuelle. Chez Thomas Ricento, comme chez Louis Guespin et Jean-Baptiste Marcellesi (glottopolitique), la perspective analytique est de relever des formes du pouvoir (donc de relations sociales) et leurs expressions, à travers des faits de langue, à différents échelons d'action : il s'agit d'une sociolinguistique critique en ce qu'elle met en relation des faits de langue avec des structures sociales de pouvoir, afin de révéler ces dernières. Ce qui est conceptualisé comme « politique », ce sont, par conséquent, ces structures sociales de pouvoir, au-delà et en-deçà de l'action des Etats ou gouvernements divers. En revanche, si pour Bernard Spolsky, tout choix relatif aux langues est politique²⁷, et s'il lui semble préférable de parler de « management » pour les actions relatives à la gestion collective des langues (ce que d'autres qualifieraient plutôt de « policy and language planning »²⁸), il ne s'agit pas d'une simple question terminologique : il s'agit d'une conception relevant d'une idéologie libérale de l'action politique. Les dernières pages du livre sont à cet égard particulièrement éclairantes et les deux questions conclusives, sont en fait très rhétoriques : « *Can language be managed ? And if it can, should it be managed ?* ». Les pages précédentes donnaient déjà la réponse à chacune de ces deux questions : selon cet auteur, le « management », dans ses formes plus ou moins officielles, est à la fois contraignant et

²⁵ NANCY H. HORNBERGER, "Frameworks and Models in Language Policy and Planning", in Thomas Ricento (ed.), *op. cit.*, pp. 24-41.

²⁶ Il existe d'autres usages terminologiques. LOUIS-JEAN CALVET, par exemple, ne recourt pas à la notion de « glottopolitique » il utilise celle d'« interventions sur la/les langue(s) », mais c'est bien « politique linguistique » qui est choisi pour désigner la sphère d'activité spécialisée. Cette catégorie d'intervention est encore désignée par « intervention « in vitro » », par opposition aux interventions « in vivo », interventions quotidiennes des acteurs sociaux. Cf. LOUIS-JEAN CALVET, *op. cit.*

²⁷ Sont alors considérées comme politiques, non exclusivement les interventions de « management » « explicites et formelles » sur le corpus ou le statut, mais aussi bien toute pratique langagière et / ou représentation langagière.

²⁸ Ce n'est sans doute pas un hasard, faut-il le préciser, si le terme de « management » qui est choisi est directement issu du monde économique et des sciences de la gestion économique.

particulièrement inefficace (ce sont les deux thématiques du libéralisme); mieux vaut un « langage universel », plutôt qu'un multilinguisme créateur de conflits et, pour cela, il suffit de « laisser faire » les individus, c'est-à-dire, en nos termes, que le concept de « politique linguistique » ainsi utilisé relève d'une conception particulièrement libérale de la régulation langagière et du politique, par le marché, sans interroger la question sociale du pouvoir, sous-jacente à ce marché et à la concurrence entre langues. La qualification « politique » du champ n'est donc pas seulement une question de lisibilité et d'épistémologie, c'est aussi une question idéologique. On comprend que, en ce sens, chaque micro décision puisse être qualifiée de « politique », puisque toute intervention de nature plus ou moins officielle (« managériale ») est analysée comme inefficace: en termes de changement social, les activités sociales ordinaires se révèlent non seulement des forces régulatrices particulièrement efficaces, mais aussi les seules forces que l'on puisse légitimement considérer comme régulatrices.

Nous inscrivons notre propos dans ce que, globalement, le champ francophone désigne par « politiques linguistiques », pensant que, au-delà de la question terminologique²⁹, il est épistémologiquement fondé de circonscrire un champ d'études spécifique pour rendre compte du travail politique socialement spécialisé (ce qu'invitent à faire, d'ailleurs, tous les auteurs, en distinguant un sous-ensemble d'actions spécialisées)³⁰. C'est donc cet ensemble d'actions, dans la façon dont elles sont conceptualisées et analysées, que nous projetons de faire dialoguer avec le champ des « politiques publiques ».

1.4. La dimension politique dans l'analyse des politiques linguistiques

Les définitions mettent en relation deux séries de dimensions, que, pour simplifier, nous appelons la dimension politique (qui agit et comment ?) et la dimension sociolinguistique (sur quelles situations sociolinguistique et pour qui ?).

Le caractère synthétique des définitions présentées précédemment rend assez mal compte, de prime abord, du déséquilibre analytique qui existe entre les deux dimensions dans les différents travaux. Toutefois, la manière dont chacune est conceptualisée témoigne quelque peu de la focalisation des analyses. La dimension sociolinguistique bénéficie d'une relative précision – autant qu'il

²⁹ Question qui n'est cependant pas dénuée d'importance pour conférer au champ une certaine visibilité.

³⁰ Ce qui n'empêche pas de mettre en relation ce travail spécialisé avec les actions glottopolitiques ordinaires. Il semble que cette mise en relation ait d'ailleurs très peu été tentée dans les différents travaux, que ce soit ceux qui partent du « haut » (action des grands acteurs politiques) ou ceux qui partent du « bas » (actions glottopolitiques ordinaires). En ce qui concerne la nécessité de baliser un champ d'études, voir CLAUDE TRUCHOT, *op. cit.*

est possible de le faire en quelques lignes – quant à ses composantes (changement de corpus, de statut, de traitement des langues dans les situations d’enseignement/apprentissage³¹), en revanche la dimension politique, en dehors des grands acteurs collectifs-types, est réduite, et ce dans la quasi-totalité des définitions, à son caractère volontariste: « action volontaire », « efforts délibérés », « volontarisme », « choix conscients ».

Cette précision se conçoit relativement bien dans le cadre « glottopolitique » : il s’agirait alors d’un recours sémantique permettant de différencier différents types d’actions politiques : les actions politiques spécialisées (« volontaires ») par opposition aux actions politiques ordinaires (« conscientes » ou « non conscientes »; « explicite » ou « implicite »)³². Elle se conçoit beaucoup moins bien et devient même embarrassante, d’un point de vue conceptuel, théorique et analytique, s’il s’agit de rendre ainsi compte du travail politique spécialisé (point que nous développons en prenant appui sur le champ des politiques publiques). Elle semble même, en ce sens, tout à fait révélatrice du faible intérêt porté à cette dimension dans le champ des politiques linguistiques.

Ce faible intérêt se retrouve quand on cherche des appuis théoriques ou des outils analytiques permettant d’analyser précisément la dimension politique. On trouve chez Louis-Jean Calvet une première ébauche de réflexion quand il distingue la « politique », comme un « art ou une pratique » et la « politologie » (ou encore « science politique »), comme la science de ces pratiques³³. Toutefois, l’unique modèle auquel il est fait rapidement référence est celui de « la théorie des jeux et de la décision », issu des sciences économiques et parfois importé en relations internationales. Le reste de l’ouvrage présente des études de cas, sur les « effets linguistiques de la mondialisation » (sous-titre de l’ouvrage), sans proposer d’analyse des pratiques politiques elles-mêmes et sans référer davantage à ce modèle.

C’est finalement chez Bernard Spolsky que l’on trouve un ouvrage consacré au « Language management »³⁴. Toutefois, il s’agit plutôt d’une collection de différents collectifs, de différentes échelles, qui présentent tous des

³¹ Ce qui dans les analyses apparaît d’autant mieux et se décline en situations de contacts de langues, multilinguisme sociétal, communauté langagières, plurilinguisme individuel, impérialisme linguistique, droits langagiers, éducation plurilingue...

³² On pourrait ajouter à la liste des oppositions sémantiques utilisées: « in vivo » vs. « in vitro » (LOUIS-JEAN CALVET, *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*). Les distinctions opérées (action consciente/inconsciente ; explicite/implicite ; délibérée/non délibérée) n’évitent pas les chevauchements et ne permettent pas de départager a priori ce qui relève des actions de type étatique et ce qui relève des actions sociales ordinaires.

³³ LOUIS-JEAN CALVET, *op. cit.*

³⁴ Voir ci-dessus. Il s’agit donc du champ que les sociolinguistes francophones désigneraient par « politiques linguistiques ». BERNARD SPOLSKY, *Language Management*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

« instances de management », sans pour autant qu'il y ait de modèle permettant d'analyser ces dernières.

Dans ces ouvrages consacrés aux politiques linguistiques qui font volontiers écho à cette définition « volontariste », on trouve des schématisations de la planification/l'aménagement linguistique, qui présentent la rationalité de l'action politique. Il s'agit donc de schémas présentant l'action de l'Etat, quand elle concerne des changements importants de type réformiste, avec d'importants dispositifs juridico-administratifs. La citation suivante résume assez bien cette schématisation de l'action politique :

« On appelle en général politique linguistique toute entreprise humaine visant à influencer de manière volontaire une situation linguistique. L'élaboration d'une politique linguistique implique une démarche intégrant les étapes suivantes: analyse de la situation, définition d'objectifs en fonction de l'analyse faite, élaboration de mesures d'aménagement dans les domaines d'intervention choisis, mise en œuvre de ces mesures. Le contenu de chacune de ces étapes dépend beaucoup de la conception de cette politique et des valeurs qui la fondent. »³⁵

Selon Louis-Jean Calvet³⁶ cette vision rationaliste est directement inspirée de modèles issus de l'économie et de la science du management, en particulier de celui de Herbert Simon et de la décision rationnelle, qui distingue différentes séquences de la planification linguistique : le constat de problèmes ; la formulation d'alternatives ; l'évaluation des différentes solutions ; la mise en œuvre. Ce schéma, issu des sciences de la gestion, a aussi été largement utilisé en politiques linguistiques : si les préoccupations de la sociolinguistique sont avant tout, dans la plupart des cas, des préoccupations sociales, il n'en demeure pas moins que, en se présentant comme sciences appliquées et interventionnistes, fournissant des analyses expertes, elles ne sont pas dépourvues d'une vision normative de l'action sur ce qu'il est souhaitable de faire, à l'instar des sciences de la gestion, bien que relevant de préoccupations très différentes.

Le schéma présenté dans Didier de Robillard³⁷ rend également assez bien compte de la façon dont est conçue l'action politique - même s'il présente la particularité de distinguer l'aménagement et la planification comme deux phases distinctes. Pour lui, l'« aménagement » est une opération scientifique (la part qui revient par conséquent à l'expertise sociolinguistique³⁸), alors que la plupart des auteurs posent l'aménagement comme un synonyme de « planification » et comme relevant d'une activité « pratique ». En tout cas, ce

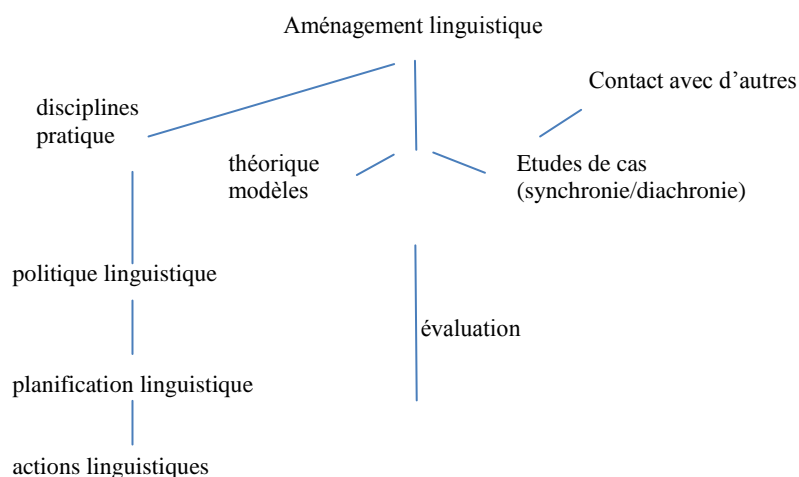
³⁵ CLAUDE TRUCHOT, *op. cit.*

³⁶ LOUIS-JEAN CALVET, *op. cit.*, pp. 11-13.

³⁷ DIDIER de ROBILLARD, *op. cit.*

³⁸ Ce qui est tout à fait cohérent, d'ailleurs, avec la perspective interventionniste de la sociolinguistique et rend compte, d'une certaine manière, de la façon dont l'expertise sociolinguistique est, ou plutôt devrait être, liée à l'intervention politique.

qu'il reste de commun à l'ensemble de ces représentations, c'est l'aspect hiérarchisé et rationnel de l'action politique (étatique).



Ces types de modèles rendent pourtant assez mal compte de l'action politique telle qu'elle se pratique. Ce sont plutôt des types idéaux de l'action politique: ce qui « devrait être » (selon les caractéristiques de la situation, si l'on reprend le schéma de Didier de Robillard), plutôt que ce qui est : l'action politique n'obéit pas toujours à une rationalité aussi linéaire et descendante. Face à ce constat, de nombreux auteurs concluent à l'« incohérence » de l'action politique:

« Si tous ces principes épistémologiques ne sont pas respectés, une politique linguistique existe cependant, même si on ne le veut pas. Mais, s'apparentant au laisser-faire, elle ne mesure pas ses propres conséquences et prend sans cesse le risque de foncer dans le mur. »³⁹

On peut tirer de brèves conclusions de cette micro-analyse en ce qui concerne quelques caractéristiques saillantes du champ que nous interrogerons ensuite avec la lunette des politiques publiques et de la sociologie de l'action publique. La dimension politique est peu l'objet d'attention des sociolinguistes. Elle est peu interrogée en ce qui concerne son caractère volontariste. Cette conception « volontariste » de l'action politique, unanime dans le champ, est à mettre en relation, selon nous, avec la perspective interventionniste-experte que se donne la sociolinguistique : en proposant des modèles d'intervention, elle

³⁹ LOUIS PORCHER, VIOLETTE FARO-HANOUN, *Politiques linguistiques*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 7.

projette, en même temps, un type d'intervention politique idéal (que schématise le modèle séquentiel), en cohérence avec les situations sociolinguistiques.

II. Le champ des politiques publiques/de la sociologie de l'action publique: éléments d'un dialogue avec le champ des politiques linguistiques

Cet article étant destiné à s'insérer dans une revue de sciences politiques, c'est en résonance avec les éléments des politiques linguistiques que nous venons de présenter que nous abordons la présentation du champ des politiques publiques et de la sociologie de l'action publique, et non pour rendre compte de toute la complexité de ce champ – qui nécessiterait, du reste, un nombre de pages beaucoup plus important⁴⁰. Nous nous contentons donc de dégager là aussi quelques repères, afin de mettre en évidence les particularités sociolinguistiques des politiques linguistiques.

II.1. Genèse d'un champ d'intervention et d'analyse

Les deux champs⁴¹ se sont d'abord constitués de façon relativement parallèle. Les *Policy sciences* étaient également des sciences appliquées, conçues pour rationaliser les actions de l'État. Issues des Sciences juridiques et administratives, elles s'inscrivent dans une perspective juridico-administrative, où la loi est considérée comme surplombant le développement d'un programme de politique publique et les mises en œuvre, au sein des administrations, qui s'appliquent de façon rationnelle et descendante. On trouve le même type de schémas rationalisant pour décrire l'activité étatique que ceux que nous avons présentés ci-dessus. Le schéma-modèle de ce qui est appelé l'« analyse séquentielle » est celui de Jones⁴²:

⁴⁰ Les politiques publiques et la sociologie de l'action publique suscitent depuis une dizaine d'années un véritable engouement de la part des chercheurs anglo-saxons, mais aussi français (francophones ?), en sciences politiques et/ou sociologie. Il existe quantité d'ouvrages de référence (on peut, entre autres, citer: PIERRE MULLER, YVES SUREL, *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, coll. « Clefs politiques », Paris, 1998; GILLES MASSARDIER, *Politiques et actions publiques*. Armand Colin, Paris, 2003; Laurie Boussaguet, Sophie Jacqot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*. 2^e édition, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2006; PIERRE LASCOUMES, PATRICK Le GALES, *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2007; PATRICK HASSENTEUFEL, *Sociologie politique: l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2008, sur lesquels nous nous appuyons largement ici.)

⁴¹ Pour simplifier cette présentation, dans le but de mettre en perspective l'analyse des Politiques linguistiques avec celle d'autres actions publiques, dans d'autres secteurs d'activités, nous parlerons du champ de la sociolinguistique, d'une part, de celui de la sociologie de l'action publique, d'autre part.

⁴² CHARLES O'JONES (*An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970), cité, notamment, dans PIERRE MULLER, & YVES SUREL, *op. cit.*, pp. 28-30. Ce schéma,

il présente différentes étapes qui peuvent être rapprochées des étapes-types des politiques linguistiques: mise sur agenda (identification du problème), formulation d'objectifs (production de solutions désirables); décision (sous forme d'un texte juridique); mise en œuvre (exécution pratique des décisions); évaluation.

Parallèlement à cette perspective stato-centrée et rationnelle-juridique, s'est développée une perspective théorique concurrente des actions politiques: celle de la rationalité économique en politiques publiques, inspirée des sciences de la gestion économique. Ce n'est plus l'État ni le texte juridique qui président à la décision. Au contraire, ceux-ci deviennent insignifiants dans l'analyse: ce qui préside à la décision c'est la rationalité du marché. Les politiques publiques sont alors assimilées à un marché des biens publics⁴³. Le modèle théorique qui préside est le modèle des « intérêts » et de leur maximalisation par chaque acteur: l'agrégation de tous les intérêts est alors censée constituer le modèle optimal d'action publique⁴⁴.

II.2. Evolution du champ et des paradigmes: de l'analyse des politiques publiques à la sociologie de l'action publique

Paradoxalement, ces deux modèles, en théorie opposés, se rejoignent sur le plan de la conception de la rationalité a priori des acteurs: celle de l'État, d'un côté, celle des individus cherchant à maximaliser leurs intérêts particuliers, de l'autre.

Ces conceptions volontaristes et/ou rationalistes – qui président dans le champ des politiques publiques – ont été radicalement remises en cause, notamment dans le cadre d'analyses développées en sociologie des organisations qui ont complètement renouvelé le regard porté sur les politiques publiques et leur analyse. Celles-ci marquent une rupture avec le paradigme volontariste, l'unicité de l'État ou des acteurs, le fétichisme de la décision⁴⁵ et l'analyse séquentielle – même si cette dernière constitue, pour la plupart des auteurs, un modèle heuristique d'analyse intéressant.

Sans entrer dans les détails, chaque point appelant de longs développements, un ensemble de travaux mettent en évidence le caractère nécessairement pluraliste de l'action publique (multiplicité d'acteurs, aux intérêts divergents, mais engagés dans un projet commun; production collective des problèmes publics; autonomie partielle des acteurs de la mise en œuvre...) Globalement, comme le notent Pierre Muller et Yves Surel, une politique publique est « un

amendé par rapport aux premiers modèles, est également issu des sciences de la gestion et du modèle de HERBERT SIMON, tout comme ceux qui sont utilisés en politiques linguistiques (voir supra).

⁴³ GILLES MASSARDIER, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁴ On voit des échos à cette perspective théorique dans BERNARD SPOLSKY, *op. cit.*

⁴⁵ PIERRE LASCOUMES, PATRICK Le GALES, *cit.*, pp. 16-17.

construit social et un construit de recherche »; elle « construit un cadre normatif d'action » et elle constitue, même tendancielle, « un ordre local »:

« L'analyste doit se tenir à distance entre deux positions extrêmes qui constituent deux impasses pour la compréhension de l'action publique. La première consiste à considérer que l'on n'est en présence d'une politique qu'à partir du moment où les actions et les décisions que l'on étudie forment un tout cohérent, ce qui n'arrive jamais. La seconde impasse théorique et méthodologique consiste à nier toute rationalité à l'action publique au vu des multiples incohérences qu'elle manifeste. »⁴⁶.

Cette déconstruction de la rationalité a renouvelé l'épistémologie des *Policy sciences*. Aux approches *top-down* (qui postulent l'unité d'un acteur collectif – Etat, Europe, collectivités territoriales...), ont succédé des approches *bottom-up*, plus sociologiques, qui tentent de prendre en compte la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le processus d'action publique. Le passage s'est opéré de l'analyse des politiques publiques à la sociologie (politique) de l'action publique⁴⁷. Les définitions qui cherchent à rendre compte de cette complexité des processus mettent l'accent sur les « liens », les « relations », les « interdépendances », les « interactions », les « ajustements » entre acteurs:

« C'est donc moins d'ordre dont il convient de parler que d'action ou plutôt d'un entrelacement d'actions multiples, complémentaires et contradictoires, juxtaposées. La construction de l'ordre social et politique se fonde moins sur un système « autocentré et hiérarchique » qu'il ne repose sur une multitude d'actions et d'ajustements partiels, par ajustements de stratégies et de contrôles contradictoires »⁴⁸.

« Une politique publique est, dans son projet et sa concrétisation, un produit dont la construction résulte de la rencontre d'enjeux, d'acteurs et d'un contexte institutionnel »⁴⁹.

« Une politique publique est un ensemble d'actions multiplexes, plus ou moins coordonnées, un processus de production de dispositifs tangibles de gestion d'un domaine de la vie sociale collectivement assumé »⁵⁰.

L'action publique est « *une construction collective d'acteurs en interaction* »⁵¹.

« On peut définir l'action publique comme l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux. »⁵²

⁴⁶ PIERRE MULLER, YVES SUREL, *op. cit.* (le chapitre « Qu'est-ce qu'une politique publique ? », p. 20).

⁴⁷ Voir CHRISTINE MUSSELIN, « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques: deux approches pour un même objet ? », *Revue française de Science politique*, LV, 1, 2005, pp. 51-71; PIERRE LASCOUMES, PATRICK LE GALES, *op. cit.*

⁴⁸ Jacques Commaille, Bruno Jobert (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, LGDJ, Paris, 1998, p. 15.

⁴⁹ PATRICE DURAN, *Penser l'action publique*, LGDJ, Paris, 1999.

⁵⁰ GILLES MASSARDIER, *Politiques et actions publiques*, Armand Colin, Paris, 2003, p. 84.

⁵¹ PATRICK HASSENTEUFEL, *op. cit.*

⁵² VINCENT DUBOIS, « L'action publique », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort ed., *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, Paris, 2009, p. 325.

Nous avons volontairement ici gommé les divergences importantes qui existent entre différentes conceptions de l'action publique⁵³, pour souligner leurs points communs et, en même temps, la distance qui les séparent des conceptions de l'action politique que l'on trouve en politiques linguistiques. La conception volontariste et rationaliste des politiques linguistiques qui semble quasiment unanimement partagée dans ce dernier champ témoigne selon nous du faible intérêt que les analyses ont accordé au travail politique et au caractère pluraliste de ce travail. Le problème essentiel qui existe, selon nous, dans ces analyses est la conception de l'acteur, et tout particulièrement de l'acteur collectif : l'action de l'Etat – comme celle de tout grand acteur collectif⁵⁴ – est une construction collective, avec ses ambiguïtés, son caractère chaotique et non une action unifiée. Nous rejoignons des réflexions également développées par Calvet, mais sans pourtant que ces réflexions n'aient abouti à de nouvelles analyses des politiques linguistiques: « *il y a en fait dans tout cela [l'analyse séquentielle] l'exportation et l'application mécanique de modèles utilisés dans l'économie libérale et la gestion des entreprises, sans aucune analyse sociologique des rapports de forces en jeu.* »⁵⁵.

Dans ces lignes, nous ne proposons pas, nous non plus, de modèle théorique et analytique des politiques linguistiques, même si concevoir une politique linguistique comme « une action collective, institutionnellement structurée, hors d'un schéma classique sur l'Etat et sans raisonner sur un mode uniquement sectoriel et balistique »⁵⁶ est déjà une perspective théorique qui engage à poser en questions de recherche les acteurs qui interviennent dans la construction d'une politique linguistique (et non de les considérer comme une donnée) et les processus eux-mêmes. C'est un travail qui reste à construire et dont parviendrons peut-être à poser les premiers jalons dans le cadre de notre thèse portant sur les formations universitaires francophones, appréhendées comme des projets de politiques linguistiques, en cherchant à tirer profit des cadres théoriques développés dans le champ de la sociologie de l'action publique.

III. Conclusion

Notre propos était de montrer les caractéristiques du (sous-)champ des politiques linguistiques et l'intérêt qu'il y aurait à faire davantage dialoguer les

⁵³ Notamment, la complexité des processus dont il s'agit de rendre compte implique de tenir compte de différents facteurs, auxquels les analystes accordent plus ou moins d'attention, en fonction d'options théoriques.

⁵⁴ En ce qui concerne l'action des acteurs individuels, le modèle des préférences et de la rationalité supposée des actions sont tout autant remis en cause (voir, par exemple, BERNARD LAHIRE, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Hachette, 2001).

⁵⁵ LOUIS-JEAN CALVET, *op. cit.*, p.14.

⁵⁶ PIERRE LASCOUMES, « Rendre gouvernable: de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, p. 328.

deux champs que sont la sociolinguistique et la didactique des langues avec le champ de la sociologie de l'action publique. La sociolinguistique et la didactique des langues ont développé des outils fins d'analyse des situations sociolinguistiques et/ou didactiques: il nous semble que les analyses et les outils développés pourraient constituer des repères solides à des analyses plus centrées sur la dimension politique des interventions sociolinguistiques ou didactiques (comme la diffusion d'innovations didactiques ou de transferts de modèles didactiques)⁵⁷; inversement, l'analyse de la dimension politique pourrait enrichir les analyses situationnelles que la sociolinguistique et la didactique étudient, tout comme elle pourrait enrichir la perspective interventionniste et impliquée de ces disciplines. Des croisements, discrets, existent cependant, par le truchement de concepts empruntés à d'autres champs, comme le concept de « transfert », emprunté à la sociologie du développement et utilisé à la fois par des politologues et des sociolinguistes/didacticiens des langues⁵⁸. On ne peut qu'espérer, pour la compréhension des politiques linguistiques, que de tels travaux pourront se multiplier à l'avenir.

⁵⁷ On pourrait se demander, pourquoi, inversement, la recherche en politiques publiques / sociologie de l'action publique ne s'est pas davantage intéressée aux politiques linguistiques.

⁵⁸ Voir, par exemple, FREDERIC TUPIN, « Transferts(s) de modèle(s) », un concept opératoire pour dynamiser les approches comparatives en éducation. Le cas de Mayotte », in SIEGFRIED HANHART *et al.*, *De la comparaison en éducation. Hommage à Soledad Perez*, L'Harmattan, Paris, 2008, pp. 79-103. Les « transferts » directs, d'un champ à l'autre semble cependant assez rares.